

Dispositif Carnot : une dynamique à préserver, un engagement public à tenir

Paris, le 21 juillet 2025

Le 18 juin dernier, la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) a annoncé l'abandon de l'appel à projets « Carnot 5 » ainsi que l'extension du principe de financement par abondement public à l'ensemble des tutelles des structures de recherche bénéficiant du label Carnot. Ces annonces s'accompagnent d'un signal préoccupant : l'engagement consistant à augmenter l'abondement dans les proportions prévues dans le cadre de la LPR (+ 65 millions d'euros) ne serait finalement pas honoré.

Pour rappel, [le label Carnot](#) est attribué depuis une vingtaine d'années par le MESR à des structures de recherche publique, les trente-neuf « instituts Carnot », qui mènent simultanément des activités « propres à renouveler leurs compétences scientifiques et technologiques », et « une politique volontariste en matière de recherche partenariale au profit [...] des entreprises (de la PME aux grands groupes) ».

Ce dispositif a fait ses preuves. Il a permis la professionnalisation des relations contractuelles entre laboratoires et entreprises, la structuration de services dédiés, et l'embauche de personnels spécifiquement affectés au développement de la recherche partenariale. En quelques [chiffres-clés](#), les Carnot rassemblent 35 000 professionnels de la recherche (ETP) dont 10 000 doctorants (une CIFRE sur 3 est signée avec un Carnot). Ces structures réalisent plus de la moitié (55 %) de la R&D financée par les entreprises avec environ 9 700 contrats de recherche par an, dont 40 % avec des PME-ETI.

À ce titre, nous appelons fermement au maintien du dispositif Carnot dans son format actuel, qui a largement démontré son efficacité et sa pertinence stratégique. Le transfert du financement vers les tutelles, tel qu'annoncé, serait une remise en cause directe de la dynamique propre au modèle Carnot, en affaiblissant l'autonomie et la réactivité des structures labellisées. Il risque de diluer les moyens dans des priorités multiples, au détriment de l'objectif central : renforcer le lien entre recherche publique et innovation industrielle.

Nombreux sont les laboratoires inclus dans le périmètre des instituts Carnot qui sont sous tutelle d'écoles d'ingénieurs. Aussi, bien que les écoles adhèrent à la volonté de simplification administrative de ces dispositifs suivant les recommandations formulées dans [l'évaluation conduite par l'IGESR, l'IGF et le CGE](#), elles déplorent les dernières annonces du MESR, qui contredisent la volonté affichée de motiver la recherche partenariale.

Les écoles d'ingénieurs sont également favorables à un élargissement du périmètre Carnot mais celui-ci doit se faire par appel à projets pour augmenter le nombre d'instituts Carnot ou par intégration de nouvelles structures aux instituts existants, afin de garantir un haut niveau d'exigence, de cohérence et de pilotage.

Mais la CDEFI exprime son opposition à la remise en cause progressive d'un dispositif stratégique, essentiel à la compétitivité des entreprises françaises et à la souveraineté technologique nationale.

Enfin, cet élargissement, pour être efficace, doit s'accompagner de moyens budgétaires accrus, conformément aux engagements de la LPR. La recherche partenariale ne peut se développer sans un soutien public clair, visible et soutenu.

À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site Internet : www.cdefi.fr

X (ex-Twitter) : <https://x.com/Cdefi>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

Contact presse, Agence *MadameMonsieur* :

Stéphanie MASSON – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34